

## PROGRAMME

### DOMAINE DE COMPÉTENCES 1

Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail

#### COMPÉTENCE VISÉE 1 :

Être capable de situer le cadre juridique de son intervention.

- Connaître les éléments fixant le cadre juridique de son intervention dans son entreprise
- Connaître les éléments fixant le cadre juridique de son intervention en dehors de son entreprise
- Être capable de mobiliser ses connaissances du cadre juridique, lors de son intervention

#### COMPÉTENCE VISÉE 2 :

Être capable de réaliser une protection adaptée.

- Être capable de mettre en oeuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations.
- Être capable de reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.
- Être capable de supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même.

#### COMPÉTENCE VISÉE 3 :

Être capable d'examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en oeuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.

- Être capable de reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie est menacée.
- Être capable d'associer au(x) signes décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre et de le(s) prioriser.

#### COMPÉTENCE VISÉE 4 :

Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

- Être capable de définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention.
- Être capable d'identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre.

- Le cas échéant, être capable de choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte.

- Être capable de transmettre aux secours appelés, ou la personne choisie pour alerter, les éléments du message, en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace et favoriser une arrivée des secours au plus près de la victime.

#### COMPÉTENCE VISÉE 5 :

Être capable de secourir la (les) victime(s) de manière appropriée.

- Être capable, à l'issue de l'examen, de déterminer l'action à effectuer, en fonction de l'état de la (les) victime(s), pour obtenir le résultat à atteindre.
- Être capable de mettre en oeuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée.

- Être capable de vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés.



## CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

**Article R.4224-15 du Code du Travail :**  
« Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

- 1°) Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux,
- 2°) Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux.

Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers ».



## OBJECTIF

Acquérir les connaissances et les réflexes pour se protéger soi-même et autrui, alerter, porter secours lors d'une situation d'accident et assurer la surveillance de la victime en attendant l'arrivée des secours spécialisés

Acquérir les notions de base nécessaire au rôle de préventeur.



## PROGRAMME suite

### DOMAINE DE COMPÉTENCES 2

**Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise**

#### COMPÉTENCE VISÉE 6 :

**Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.**

- Être capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise.
- Être capable de situer le Sauveteur Secouriste du Travail en tant qu'acteur de la prévention.

#### COMPÉTENCE VISÉE 7 :

**Être capable de contribuer à la mise en oeuvre d'actions de prévention.**

- Être capable de repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail.

- Être capable de supprimer ou réduire, ou de contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses.

#### COMPÉTENCE VISÉE 8 :

**Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la / des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).**

- Être capable d'identifier qui informé en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise.

- Être capable de définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en oeuvre.

### ÉVALUATION

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définies par l'INRS, dans le référentiel de formation des Sauveteurs Secouristes du Travail.







En vue de l'obtention du certificat de SST, 2 épreuves certificatives sont proposées en fin de formation afin d'évaluer chacune des 8 compétences de manière distincte.

Epreuves certificatives	Compétences évaluées	Modalités de l'épreuve
N°1	Compétences 2, 3, 4 et 5	Lors d'une mise en situation d'accident du travail simulée, le candidat devra montrer sa capacité à mettre en oeuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée.
N°2	Compétences 1, 6, 7 et 8	À l'issue de la mise en situation, lors d'un échange avec le formateur, le candidat devra répondre à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention.



Restauration Hébergement

**LIEUX DE LA FORMATION**

OUI	OUI	<b>BTP CFA Ardennes</b> 134, Grande Rue 08430 Poix-Terron Contact : <b>Emilie BILLEY</b> emilie.billey@btpcfa-grandest.fr 06 33 57 59 77	
OUI	OUI	<b>BTP CFA Aube</b> 34, rue Danton 10150 Pont-Sainte-Marie Contact : <b>Delphine JARDIN</b> delphine.jardin@btpcfa-grandest.fr 06 47 03 79 02	
OUI	OUI	<b>BTP CFA Marne</b> 31, avenue Hoche 51100 Reims Contact : <b>Emilie MARY</b> emilie.mary@btpcfa-grandest.fr 06 07 56 31 49	
OUI	OUI	<b>BTP CFA Haute-Marne</b> 3, rue Albert Camus 52000 Chaumont Contact : <b>Agnès JULIEN</b> agnes.julien@btpcfa-grandest.fr 06 37 07 29 01	
OUI	OUI	<b>BTP CFA Meurthe-et-Moselle et Meuse</b> 1, rue Nicolas Pierson ZAC du Breuil 54700 Pont-à-Mousson Contact : <b>Niels HUCHIN</b> niels.huchin@btpcfa-grandest.fr 07 72 50 19 61	
OUI	OUI	<b>BTP CFA Vosges</b> 30, rue de la Gare 88380 Arches Contact : <b>Bruno EVE</b> bruno.eve@btpcfa-grandest.fr 06 51 51 64 56	

**PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP**

Une étude particulière peut être mise en place.  
Pour cela, contacter le Référent handicap du lieu de formation.

Mise à jour le 22/08/2025

**MODALITÉS DE LA FORMATION**

**PUBLIC**

Personnel désigné pour porter secours en cas d'accident.

**PRÉREQUIS**

Aucun prérequis pour suivre la formation initiale de Sauveteur Secouriste du Travail.

**MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Salle, tables et chaises
- Ordinateur / Vidéoprojecteur
- Mur clair pour projection
- Tableau papier ou tableau effaçable
- Mannequins LAERDAL : baby, junior, adulte
- Défibrateurs
- Défibrateurs de formation
- Kit de greffe pour membre sectionné
- Appareil photo
- Malette I.N.R.S avec plan d'intervention

**MÉTHODES PÉDAGOGIQUES**

- Diaporamas et études de cas
- Mises en situation
- Questions-Réponses
- Partage d'expérience

**DISPOSITIFS DE SUIVI ET ÉVALUATION**

- Feuille d'émargement par demi-journée
- Attestation de formation

Si réussite à l'évaluation, remise d'une carte SST individuelle (via FORPREV).

**DURÉE DE VALIDITÉ**

2 ans



**DURÉE**

14 heures



**DATES**

nous consulter



**TARIF**

nous consulter

**POSITIONNEMENT**

Obligatoire

Non nécessaire

**FORMATEUR**

Formateur certifié par l'INRS

**TYPE DE COURS**

Collectif (de 4 à 10 personnes)